

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 1^{ER} MARS 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le PREMIER du mois MARS à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique et ordinaire sous la présidence de Monsieur DARCIS Philippe, Maire de la commune.

Conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Madame BLIN Marie-Annick est nommée secrétaire de séance.

Membres présents: MM. & Mmes DARCIS Philippe - BLIN Marie-Annick - BARBIER Stéphane - DESREUMAUX Gaëtan - DHAILLY Karine - GAUDECHON Ludovic - TOUZÉ Roland

Représentée : Mme CANIVET Aurélie par M. DESREUMAUX Gaëtan

Absent : M. Ludovic GAUDECHON

Délibération n° 09/03/2024 – Affectation de résultats

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,
Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2023,
Considérant et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de 2023,
Constatant que le Compte administratif présente les résultats suivants :

Résultat d'exécution du budget

	Résultat à la clôture de l'exercice de 2022	Virement à la section de fonctionnement	Résultat de l'exercice de 2023	Reste à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultats
Investissement	-30.492€89	-	-91.852€78	D:114.931€63 R:0€	114.931€63	-237.277€30
Fonctionnement	390.068€53	30.492€89	52.109€27	--	--	411.684€91

Considérant que, seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement – déficit de la section d'investissement),

le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2023	411.684€91
Affectation obligatoire *À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	237.277€30
Solde disponible affecté comme suit : -Affectation complémentaire en réserves (C/1068) -Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	174.407€61
*Total affecté au C/1068	237.277€30
Déficit global cumulé au 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0€00
Résultat d'investissement 2023 à reprendre (ligne 001- dépenses)	122.345€67

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits,

Et ont signé les Membres présents,

Pour copie conforme,

LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD, le 08/03/2024

Le Maire,

Philippe DARCIS

La secrétaire de séance,

Marie-Annick BLIN



Publiée le 08/03/2024

Transmise au représentant de l'État le 08/03/2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.